

AR PREFECTURE

017-200041523-20200722-DEC321_2020-AU
Reçu le 23/07/2020

H A U T E



SAINTONGE

Mise à disposition de personnel

Décision n° 321/2020

IB

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition de :

- Madame LABEYRIE Virginia du 01/08/2020 au 31/07/2021, avec la commune d'Orignolles,
- Madame BENOIT Nathalie du 01/08/2020 au 31/07/2021, avec la commune de Mirambeau.

Fait à Jonzac

Le 22 JUL. 2020

Le Président
Claude BELOT